



Direction Générale des Services
Affaire suivie par : Cristelle BAILLY
Tél : 01 41 70 70 78
cristelle.bailly@ville-montfermeil.fr

Le 21 août 2024

Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'association
Transparence Citoyenne

Par email : data+request-46033-a8a8baf7@madada.fr

Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs – Demande de communication des notes de frais du Maire

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre demande de communication des notes de frais du Maire depuis 2020, adressée par mail.

En retour, je vous informe que les frais de déplacement, et de restauration font l'objet d'un remboursement par les services financiers de la ville au titre des frais de représentation conformément aux délibérations du Conseil Municipal.

A ce titre, je prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- Dernière délibération en vigueur n°2024_03_018 du 20 mars 2024 attribuant des frais de représentation au Maire.
- Tableau récapitulatif des frais de représentation du Maire pour la période de janvier 2020 au 23 juillet 2024,
- Justificatifs des frais de déplacements et de restauration du Maire pour la période de janvier 2020 au 23 juillet 2024,

A cet égard, vous trouverez ci-joint l'ensemble des justificatifs associés (172 pièces jointes).

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,
Xavier LEMOINE